

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 093-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.312

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rügsegger (Riggisberg, UDC) (porte-parole)
Schlup (Schüpfen, UDC)
Augstburger (Gerzensee, UDC)
Iseli (Zwieselberg, UDC)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Rösti (Kandersteg, UDC)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Adaptation des étables des domaines agricoles de Rütli et de Hondrich

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Faire en sorte que les études nécessaires soient menées en 2015 pour que les infrastructures des inforamas de Rütli et de Hondrich vouées à la détention des bovins puissent être adaptées aux nécessités de l'enseignement pratique.
2. Prévoir les ressources nécessaires dans le plan d'investissement de 2016 pour que les travaux de construction ou de transformation puissent débuter en 2017 au plus tard.
3. Mener l'étude de projet en concertation avec l'OIC, l'OSP et l'OAN.

Développement :

L'agriculture est en pleine mutation, de même que ses équipements techniques dans tous les domaines. Il est donc essentiel d'utiliser des équipements à la pointe de la technologie, du point de vue de la rentabilité et aussi de l'efficacité des ressources. Pour satisfaire aux exigences du marché, des autorités politiques et des consommateurs et consommatrices, les futurs agriculteurs et agricultrices doivent être formés sur des équipements et des infrastructures modernes.

Or, l'étable de l'inforama de Rütli, construite en 1972/73, ne correspond plus depuis longtemps à ce cahier des charges. Elle n'est en particulier plus conforme aux règles sur la protection des animaux imposées aux nouvelles constructions. Les étables de Hondrich ne valent guère mieux.

Ces deux domaines agricoles doivent pouvoir de nouveau servir d'exemple à l'agriculture. Il est donc urgent de mener les travaux d'étude pour pouvoir procéder aux adaptations nécessaires. Les fermiers étant tenus de mettre leur infrastructure (végétaux, animaux et machines) à disposition pour l'enseignement, il est logique que les infrastructures cantonales doivent être modernes et respecter les bases légales.

Les autorités politiques et le public demandent beaucoup à l'agriculture. Quoi de plus normal dans ces conditions d'investir dans l'infrastructure destinée à la formation de la prochaine génération d'agriculteurs et d'agricultrices.

Motivation de l'urgence :

L'urgence est dictée par les délais transitoires fixés à fin 2015 par le Service vétérinaire cantonal pour le respect des règles sur la protection des animaux.